

## Les indicateurs de l'hébergement des personnes sans domicile sont disponibles en ligne

Comme la ministre du Logement et de l'Habitat durable l'avait annoncé en janvier dernier, au congrès de la Fédération des acteurs de la solidarité (ex-FNARS), les indicateurs de l'hébergement des personnes sans domicile ont été rendus publics, le 9 mars, sur le portail [transparence.logement.gouv.fr](http://transparence.logement.gouv.fr). Selon les données fournies par la direction générale de la cohésion sociale (DGCS), le nombre de places disponibles cet hiver s'élevait ainsi à 129 449, en moyenne, par jour\* (contre 119 826 en 2015-2016), dont 120 075 dans le parc pérenne (contre 111 265) et 9 374 (contre 8 561) au titre de la période hivernale, y compris les places exceptionnelles (données comptabilisées jusqu'au 12 février).

Autres exemples : la capacité d'accueil de l'hébergement généraliste – hôtels, résidences hôtelières à vocation sociale, hébergement d'urgence, stabilisation, insertion... – se situait, au 30 juin 2016, à 118 900 places (contre 112 552 l'année précédente) et celle du logement adapté – résidences sociales, pensions de famille, intermédiation locative... – à 224 170 places (contre 218 893). Quant aux demandes restées sans réponse par absence de places disponibles, elles étaient de 3 338 la semaine du 6 février (pour 10 449 demandes) et ont culminé, cet hiver, à 5 024 la semaine du 14 novembre (pour 12 268 demandes).

L'ensemble des données détaillées sont disponibles en *open data*, sous forme de trois documents Excel qui portent sur l'évolution des places ouvertes depuis l'hiver 2013 et sur leur évolution hebdomadaire durant l'hiver 2016-2017, sur l'évolution de l'hébergement généraliste et du logement adapté entre 2012 et 2016 et, enfin, sur l'évolution des demandes d'hébergement et des demandes non pourvues par manque de places durant l'hiver 2016-2017.

La plateforme [transparence.logement.gouv.fr](http://transparence.logement.gouv.fr) regroupe désormais en ligne les accès aux données publiques relatives au logement social, à la qualité de vie, à la solidarité et à l'hébergement (y compris le droit au logement opposable), à la construction, et au logement abordable (encadrement des loyers). ■

Anne Simonot

## Hébergement d'urgence.

Dans le cadre d'une réunion de travail organisée le 15 mars avec les associations et les grands opérateurs du secteur de l'hébergement, la ministre du Logement et de l'Habitat durable a annoncé une augmentation du parc d'hébergement de 5 000 places à la sortie de l'hiver. «*La totalité du parc d'hébergement dépassera donc les 125 000 places, soit une augmentation de plus de 52 % entre 2012 et 2017*», a-t-elle affirmé dans un communiqué, précisant avoir donné à ses services un objectif de «*zéro sortie d'hébergement hivernal sans proposition*» des personnes hébergées cet hiver. En ce qui concerne la prévention des expulsions locatives, Emmanuelle Cosse a indiqué qu'elle rappellera, «*dans une circulaire à paraître prochainement*», la volonté de l'Etat d'agir dès les premières difficultés et précisera le cadre avec lequel elle souhaite obtenir une meilleure coordination des acteurs concernés. •